

Cachet, Mel et Numéro de l'établissement 	Cocher l'établissement demandé : <input type="checkbox"/> Lycée Edgar FAURE à Morteau <input type="checkbox"/> Lycée Les Huisselets à Montbéliard								
Mel : RNE <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>									Retour des dossiers de candidature le 11 mai 2018
N° INE : Nom : Prénom : Date de naissance : _ / _ / ____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Scolarité 2017/2018 - Classe : Nom et qualité du représentant légal : Adresse : Code postal : Ville : Tel : e-mail : @ Demande d'internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> La demande d'internat à la rentrée ne constitue qu'un souhait. Le fait de demander une place en internat ne garantit pas d'obtenir cette place à la rentrée.									

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

DECISION DE LA COMMISSION
<input type="checkbox"/> candidature recevable <input type="checkbox"/> ne répond pas aux exigences à l'entrée dans la formation CAP art et technique de la bijouterie-joaillerie
Motif du refus :

Procédure de recrutement

Par l'intermédiaire de l'établissement d'origine, les dossiers de candidature sont adressés aux familles.

Ce dossier de candidature doit **impérativement** être retourné dûment complété et signé à l'établissement envisagé :

Vendredi 11 mai 2018

Tous les candidats seront conviés à un entretien pour la réalisation de tests permettant d'évaluer leur dextérité et leur représentation dans l'espace.

Pour les candidats postulant au lycée Edgar Faure, les tests auront lieu le 22 mai après-midi.
Pour les candidats postulant au lycée Les Huisselets, les tests auront lieu le 18 mai.

Un candidat peut postuler dans les deux établissements. Il doit dans ce cas retourner un dossier dans chacun des établissements.

Une commission se réunira le **mercredi 23 mai 2018** et arrêtera la liste des candidatures recevables. La décision vous sera communiquée par l'intermédiaire de votre établissement actuel.

Si la demande est jugée recevable, vous reporterez le choix de la formation sur la fiche d'affectation post 3^e.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, vous supprimerez cette demande de la liste de vos vœux.

Un barème calculé sur les évaluations du livret scolaire unique (LSU) permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants figureront sur une liste d'attente. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le 26 juin.